

# La Salat Fatihi

Cette prière particulière fait partie de ce que le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a ordonné à Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) et cela à l'état d'éveil, en pleine journée, de réciter et de transmettre (cf. commentaire de la rubrique Faq - question n° 15).

Un Pôle l'avait déjà connu, nommé Sidi Mohamed El Bakri (qu'Allah l'agrée). Il avait fait une retraite de plusieurs années à la Mecque dans l'intention qu'Allah (qu'Il soit Glorifié et Exalté) lui enseigne la formule de prière sur le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) qui rassemble toutes les autres prières et leurs secrets.

Et certes, elle lui fut révélée, un ange descendit à lui avec un écriteau de lumière où était inscrite Salat Fatihi. Mais cela lui était personnel, car cette prière était réservée pour l'époque du Pôle Caché et ses disciples.

Il faut savoir que pour pouvoir profiter des grâces particulières de Salât Fatihi, il faut remplir deux conditions : la première est que l'autorisation soit donnée par ceux qui en ont l'autorité. La seconde est que la personne en question ait la certitude que Salat Fatihi provient de l'invisible et non pas d'une composition humaine.

En effet, il est rapporté dans le livre **Jama'** de Sidi Mohamed ibn Mechri (qu'Allah l'agrée) que Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) a dit :

**« La grâce de la Perle unique (autre dénomination de Salat Fatihi) ne peut être acquise que selon deux conditions :**

**- La première est de recevoir l'autorisation (Idhnou)**

**- La seconde est la croyance ferme, pour l'évocateur de cette prière, qu'elle fait partie de la parole d'Allah comme le sont les hadiths Qouddoussi et qu'elle ne provient pas de la composition d'un être humain »** (cf. commentaire dans la rubrique Faq, réponses n°15).

Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) ajouta :

**« Personne en ce monde ne peut autoriser pour Salat Fatihi à part nous et nos compagnons de la Tariqa ».**

## Mérites et bienfaits

[1] - Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) a dit :

**« Le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) m'a dit : "Personne n'a prié sur moi de la meilleure façon qu'avec Salat Fatihi" »**

[2] - Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) a dit :

« Je m'occupais de faire Salat Fatihi, de mon retour du pèlerinage jusqu'à Tlemcen (avant l'époque du Fath) ayant vu les mérites qu'elle contenait. En effet, une seule fois équivaut à 600.000 autres prières comme il est rapporté dans Ouid Jouyoub.

Son auteur a raconté que celui qui l'a mentionné est Sidi Mohamed El Bakri Siddiq (qu'Allah l'agrée) qui était un Pôle et qui a dit : « Celui qui la récite une fois et qui n'entre pas au paradis qu'il m'attrape et m'emmène (le jour du Jugement dernier) devant Allah ».

Je n'ai cessé de l'évoquer, et ce, jusqu'à mon départ de Tlemcen pour Boussemghoune puis lorsque j'ai constaté une prière qui équivalait à 70.000 lectures de Dalaïl El Khaïrat j'ai abandonné Salat Fatihi et ne me suis occupé que de cette prière en question, en raison de ces bienfaits-là.

Ensuite le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) m'ordonna de retourner à Salat Fatihi et je lui ai alors demandé quels en étaient ses mérites.

Il m'informa qu'une seule fois, elle équivalait à toutes les glorifications faites dans la création, ainsi qu'à toutes formules d'évocations et de supplications grandes ou petites [...] »

[3] - Le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit à Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) :

« Salat Fatihi n'a pas été composée par El Bakri, mais il s'est orienté vers Allah pendant une longue durée afin que lui soit révélée la prière (sur le prophète) qui contient plus de mérite que l'ensemble des autres prières et qui contient le secret de l'ensemble des autres prières. Sa demande fut longue puis il fut exaucé. Un ange est alors venu à lui avec cette prière écrite sur un écriteau de lumière ».

Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) a dit :

« Lorsque je me suis concentré sur cette prière, j'ai constaté qu'elle ne pouvait être pesée (par l'étendue de sa récompense) avec l'ensemble des adorations des génies, des hommes et des anges ».

Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) a dit que le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) l'a informé, après qu'il lui ait demandé si elle (Salât Fatihi) était plus grande que la récompense du Nom Suprême (Ismou Allah El A'dham) :

« Non, la récompense du Nom Suprême est plus importante, mais aucune autre adoration ne peut faire face (en grâce) à la Salat Fatihi »

Puis Seïdina (qu'Allah sanctifie son précieux secret) a dit :

« Une seule fois le Nom Suprême équivaut à 6000 Salat Fatihi et une seule Salat Fatihi équivaut à toutes les évocations, toutes les formules de glorification, toutes les demandes de pardon, toutes les implorations accomplies dans l'univers qu'elles soient petites ou grandes, le tout multiplié par 6000 fois ».

[4] - Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) a dit :

« Parmi les supplications, il en est qui équivaut à la récompense de la nuit du Destin, tel que Saïfiyou. Or le Nom Suprême équivaut à 36.000.000 de nuits du Destin, car une seule fois le Nom

Suprême équivaut à 6000 Salat Fatihi et une seule fois Salat Fatihi équivaut à 6000 supplications telles que celle ci-dessus (Saïfyou) donc si tu multiplies 6000 par 6000, tu trouves 36.000.000 et cela concerne une seule récitation (de Salat Fatihi) en ne prenant le cas que d'une seule supplication (Saïfyou) »

[5] - Une personne a interrogé Seïdina (qu'Allah sanctifie son précieux secret) sur le fait que dans la Salat Fatihi il n'y a pas la formule -paix- (salam). Il (qu'Allah sanctifie son précieux secret) a répondu :

« Quant à votre question sur Salat Fatihi, sachez qu'elle provient de l'invisible sous cette forme. Et tout ce qui vient de l'invisible, sa perfection est confirmée et elle sort des règles connues, car elle ne provient pas d'une composition écrite. Il y a des formules de prières qui proviennent du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) et qui ne contiennent pas la formule « salam » et ce sont des formules prophétiques qui sont utilisées pour l'adoration »

[6] - Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) a dit :

« Salat Fatihi est un acte Divin (c'est-à-dire une grâce Divine) qui ne laisse pas de place à la raison humaine. S'il y avait 100.000 communautés, et que chacune soit composée de 100.000 tribus et que chaque tribu soit composée de 100.000 hommes et que chacun de ces hommes vive 100.000 ans et récite chaque jour 100.000 prières sur le prophète autre que la Salat Fatihi, et qu'on rassemble toute la récompense de ces communautés durant toute cette période, ils n'arriveraient pas à la récompense de l'évocation d'une seule Salat Fatihi.

Ne la dément pas et ne la critique pas, car la grâce est détenue par Allah et Il la donne à qui Il veut, et Sa grâce sort du cercle des normes et il te suffit Sa parole qui dit : « Et Il crée ce que vous ne savez pas » (Sourate 16 Les abeilles, verset 08).

[7] - J'ai demandé à Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) :

« Est-ce que le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) était au courant de cette grâce des derniers temps, à son époque ? ».

Il (qu'Allah sanctifie son précieux secret) a dit : « Oui, le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) était au courant ».

Je lui ai dit : « Pourquoi ne l'a-t-il (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) pas dit à ses compagnons (qu'Allah les agrée) sachant ce qu'elle contient comme bien qui n'en finit pas ? ».

Il (qu'Allah sanctifie son précieux secret) a dit :

« Deux choses l'en ont empêché, la première est qu'il (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) savait que cela devait arriver dans les derniers temps et que celui qui devait la recevoir n'apparaîtrait pas à son époque.

La seconde est que s'il (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) leur avait parlé de cette grâce immense obtenue avec si peu d'œuvres, ils (qu'Allah les agrée) auraient insisté pour la connaître vu leur intense recherche du bien. Or elle ne devait pas apparaître à leur époque, c'est pour cela qu'il (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) ne leur en a pas parlé.

Un autre point en dehors de ce qui a précédé : Allah connaissant la faiblesse des gens de cette époque et le chaos et la corruption dans laquelle ils se trouveraient, Il leur fit miséricorde et leur fit don de biens immenses en échange d'œuvres faciles. Il réserve Sa Miséricorde à qui Il veut au moment où Il veut.

Et Il ne faut pas dire que ce dont le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) nous a informés étant mort, n'est pas comme ce dont il nous a informés étant vivant.

Car ces deux choses sont en vérité similaires dans l'ensemble de ce dont nous a informé le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui), à part que ce dont il informe au commun, est alors pour le commun et ce dont il informe au particulier, est pour ces particuliers.

Sauf en ce qui concerne les actes obligatoires qui sont inchangés et restent inchangés pour tous, comme l'exemple du hadith où le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) répond quand on lui demande « quelle œuvre est la meilleure ? » Il (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) dit : « La prière faite en sa première heure » ».

[8] - Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) a dit :

« Saches que si tu évoques Salat Fatihi une seule fois, elle équivaut à 600.000 prières (sur le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui)) faites dans l'univers par l'ensemble des génies, des hommes et des anges.

Ensuite si tu l'évoques une seconde fois tu as la récompense de ce que tu as récolté pour la première fois, mais multipliée 600.000 fois. Ensuite si tu l'évoques une troisième fois tu as la récompense évoquée pour la première fois multipliée 120.000 fois et ainsi de suite, cela est multiplié...

En plus si cela est accompli de nuit une seule Salat Fatihi, en plus du mérite déjà mentionné, équivaut à 500 Salat Fatihi accomplies de jour ».

[9] - Seïdina (qu'Allah sanctifie son précieux secret) a dit :

« Si les habitants des sept cieux et tout ce qu'ils contiennent et les habitants des sept terres et tout ce qu'ils contiennent se rassemblent pour décrire la valeur de Salat Fatihi, ils n'en seraient pas capables ».

[10] - Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) a dit :

« Tout ce que vous avez entendu sur les mérites de Salat Fatihi comparé à ce qui est resté caché est semblable à une goutte dans un océan ».

Seïdina (qu'Allah sanctifie son précieux secret) en parlant des mérites de Salat Fatihi a dit qu'elle a sept ou huit degrés et que tout ce qui a été dévoilé comme mérites à ses compagnons n'est qu'une partie du premier degré, tout le reste étant caché.

Le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) dit aussi que le mérite de cette prière est emmagasiné dans les trésors mystérieux qu'Allah (qu'Il soit Glorifié et Exalté) n'a dévoilés à aucun prophète, ni aucun ange, car c'est un secret d'entre les secrets qui sont particuliers au Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) et qu'il a déversé sur son représentant Abou-l-'Abbas Tidjani (qu'Allah l'agrée).

Qu'Allah nous abreuve, ainsi que tous ceux qui l'aiment, de son océan par les plus grands récipients.

## Commentaire de La Salat Fatihi

**« Ô mon Dieu ! Prie sur notre seigneur Mohammed qui a ouvert ce qui était clos, et qui a clos ce qui a précédé, le soutien de la Vérité par la Vérité et le guide sur Ton droit chemin, ainsi qu'à sa famille, selon sa valeur et à la mesure de son immense dignité »**

Les termes de la Salat Fatihi font référence, dans leur sens, à des passages coraniques :

- « **Ô mon Dieu** [...] » fait référence au verset qui dit : « **Gloire à Toi Ô mon Dieu** » (Sourate 10 Jonas, verset 10).

- « [...] **prie sur** [...] » fait référence au verset qui dit : « **Certes Allah et ses anges prient sur le Prophète, Ô vous qui croyez priez sur lui et adressez-lui vos salutations** » (Sourate 33 Les coalisés, verset 56).

- « [...] **notre seigneur** [...] » fait référence au verset sur le prophète Yahya (paix sur lui) qui dit : « [...] **un seigneur (saïdan), un homme parfaitement chaste** [...] » (Sourate 03 La famille d'Imran, verset 39).

Le seigneur (dans la noblesse) des créatures est le Messager d'Allah (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) et il est permis de le considérer comme tel. En effet, le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit : « **Je suis le seigneur des enfants d'Adam et sans prétention** »

Quant à ceux qui ont prétendu que les compagnons n'appelaient pas le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) par le terme de seigneur (Saïdan) en citant le hadith suivant : « **Ne m'appellez pas par le terme de seigneur, car le Seigneur est Allah** ».

Il faut savoir que sa chaîne est faible et il est inutile de le citer, car il nous suffit de citer ce qui a été authentifié par Nassa-i, la parole de Sahl ibn Houneyf (qu'Allah l'agrée) qui a appelé le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) par « **Ô mon seigneur..** » ainsi que la parole d'Abou Houeyra (qu'Allah l'agrée) pour Hassen ibn 'Ali (qu'Allah l'agrée) rapporté par El Hakem et la prière d'Ibn Mess'oud (qu'Allah l'agrée) qui est rapporté selon une bonne chaîne et dans laquelle se trouvent ces mots : « **Ô mon Seigneur prie sur le seigneur des Messagers...** »

- « [...] **Mohammed** [...] » fait référence au verset qui dit : « **Mohammed est le Messager d'Allah** » (Sourate 48 Al-Fath, verset 29).

- « [...] **qui a ouvert ce qui était clos** [...] » : fait référence aux versets qui disent : « **Nous t'avons ouvert d'une façon manifeste les portes** » (Sourate 48 Al-Fath, verset 01) ; « **Voilà que vous est venu Notre Messager vous apportant des explications claires après une longue absence des Messagers** » (Sourate 05 La table servie, verset 19). Elle veut dire celui qui a ouvert les cœurs fermés par l'association et l'ignorance.

Le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit : « **Je suis le premier des gens à être créé et le dernier à être envoyé** ». Les gens désignent ici les prophètes (sur eux la paix).

Le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit aussi :

**« Je suis le premier sur qui s'ouvrira la terre, je suis le premier à intercéder et le premier pour qui ce sera accepté, je suis le premier à faire passer sa communauté sur le Sirat, et je suis le premier à entrer au Paradis ».**

- « [...] **qui a clos ce qui a précédé [...]** » : fait référence au verset qui dit : « **mais le Messager d'Allah et le sceau des prophètes** » (Sourate 33 Les coalisés, verset 40).

Elle veut dire qu'il est celui qui a clôturé la prophétie et Allah (qu'Il soit Glorifié et Exalté) a réuni en lui toutes les grâces. Cela veut dire aussi qu'il a atteint les plus hauts degrés de perfection, il est le plus élevé des savants, des indulgents, il est le maître des sages. Il est le plus proche des rapprochés dans la plus haute des Présences, il est la plus honorable des créatures chez Allah (qu'Il soit Glorifié et Exalté).

- « [...] **Le soutien de la Vérité par la Vérité [...]** » : fait référence aux versets qui disent : « [...] **si vous soutenez Allah Il vous soutiendra...** » (Sourate 47 Muhammad, verset 07) ; « **Et c'est en toute vérité que Nous l'avons fait descendre, et avec la vérité il est descendu...** » (Sourate 17 Le voyage nocturne, verset 105).

Elle veut dire qu'il est le soutien d'Allah par Allah, il ne soutient pas le faux et il ne soutient pas la vérité par le faux.

- « [...] **et le guide sur ton droit chemin [...]** » : fait référence au verset qui dit : « [...] **et en vérité tu guides vers un chemin droit** » (Sourate 42 La consultation, verset 52).

- « [...] **ainsi qu'à sa famille [...]** » : fait référence au verset qui dit : « **Allah ne veut que vous débarrasser de toute souillure, Ô gens de la maison (du Prophète), et veut vous purifier pleinement** » (Sourate 33 Les coalisés, verset 33).

C'est-à-dire ceux pour qui il est interdit de prendre l'aumône. Il existe une autre explication, ce sont ses héritiers parfaits qui portent l'apparent de la Loi (Chari'a) et ses secrets. C'est de l'égarément de dire que l'apparence de la Chari'a contredit son sens caché (ésotérique) car ils sont en concordances.

La Vérité (Haqiqa) est le fruit de la mise en application de la Chari'a : « [...] **et craignez Allah et il vous enseignera...** » (Sourate 02 La vache, verset 282).

- « [...] **selon sa valeur [...]** » fait référence aux versets qui disent : « **Ils n'ont pas apprécié Allah à sa juste valeur...** » (Sourate 39 Les Groupes, verset 67) ; « **Par ta vie, leur ivresse les laisse agir comme des aveugles !** » (Sourate 15 Al Hijr, verset 72). « Selon sa valeur » veut dire : « la plus haute station ».

- « [...] **à la mesure de son immense dignité [..]** » :

« **À la mesure** » fait référence au verset qui dit : « **Et toute chose a auprès de Lui sa mesure** » (Sourate 13 Le tonnerre, verset 08).

« **Immense** » fait référence au verset qui dit : « **Et tu es certes d'une moralité immense** » (Sourate 68 La plume, verset 04). C'est sa considération et son honneur chez Allah.

Il est rapporté dans la Thora sur la description du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) : « Il (Allah) ne le reprendra pas jusqu'à ce qu'il redresse le peuple tordu, qu'il ouvre des yeux aveugles, des oreilles sourdes et des cœurs fermés et qu'ils disent alors : « Il n'y a d'autre divinité qu'Allah » ».

## Points à éclaircir

**Question :** Est-il vrai que les Tidjani affirment que la prière appelée Salat Fatih est supérieure à la lecture du noble Coran ?

**Réponse :** Cette affirmation est fautive, Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) a dit dans le livre **Djawahirou-l-Ma'ani** :

« La prééminence du Coran sur toute autre parole que ce soit des formules de Dhikr et de prière sur le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui), {y compris Salat Fatih} est plus éclatante que le soleil. Il est fait cas de cet éclat dans les principes mêmes de la Chari'a (Coran et hadiths prophétiques authentiques) ».

Cette prééminence a deux raisons principales :

1 - Premièrement parce que le Coran est la parole même de l'Être Suprême, donc supérieure à toutes les paroles.

2 - Deuxièmement parce que les commandements coraniques sont uniques dans leur genre et au-dessus de tout autre commandement.

Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) procède au classement du bénéfice que l'on tire de la lecture du noble Coran en quatre catégories suivant la qualité du lecteur.

Il dit en substance :

La première catégorie de personne est un saint homme qui vit dans l'océan de la Vérité Divine, celui-là tire tout le mérite de la lecture du Coran et pour cette catégorie la lecture du Coran est au-dessus de tout Dhikr.

La deuxième catégorie est celle qui connaît parfaitement la signification du Coran et qui en le lisant est émue à tel point qu'il croit entendre l'Être Suprême lui-même le lui dicter et dont la vie est une matérialisation des Textes sacrés. L'avantage qu'il tire de cette lecture est à peu près analogue à celui du premier.

La troisième catégorie est celui qui lit attentivement le noble Coran, mais ne le comprend pas et qui est ému par cette lecture au point de croire entendre le Seigneur et qui suit strictement les commandements enseignés par le Saint Livre tout en se renseignant, celui-là tire par conséquent un grand avantage de cette lecture, mais non égal à celui des deux précédents.

La quatrième catégorie est celle qui lit le noble Coran sans attention, qu'il comprenne ou non la lecture et qui s'adonne aux mauvaises actions ne se souciant nullement des commandements du Coran, celui-là travaille à sa perte et commet un péché autant de fois qu'il le lit comme le témoignent ces passages du Coran :

« Quel pire injuste que celui à qui on a rappelé les versets de son Seigneur et qui en détourna le dos en oubliant ce que ses deux mains ont commis ? Nous avons placé des voiles sur leur cœur, de sorte qu'ils ne comprennent pas (le Coran), et mis une lourdeur dans leurs oreilles. Même si tu les appelles vers la bonne voie, jamais ils ne pourront donc se guider » (Sourate 18 La caverne, verset 57).

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, mènera certes, une vie pleine de gêne, et le Jour de la résurrection Nous l'emmènerons aveugle au rassemblement. Il dira : « Ô Mon Seigneur,

pourquoi m'as-tu emmené aveugle alors qu'auparavant je voyais ? » Allah lui dira : « De même que nos signes (enseignements) t'étaient venus et que tu les as oubliés et ainsi aujourd'hui tu es oublié » (Sourate 20 Ta-Ha, versets 124, 125, 126).

Pour cette quatrième catégorie de personne seulement, la prière sur le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) lui est plus profitable que la lecture du Coran, car de cette dernière il ne s'attire que la malédiction du Seigneur.

Par contre à chaque fois qu'il récite la prière sur le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui), le Seigneur, les anges et toute la création prient dix fois sur lui à cause de cela, il a tout à gagner à prier sur le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) et tout à perdre à lire le noble Coran ».

Le célèbre Suivant (Tabi'i) et pieux Salaf Hassan Basri (qu'Allah l'agrée) avait dit : « Certes, parmi les plus mauvaises personnes, il y a celles qui lisent le Qoran et qui ne mettent pas en pratique ses principes et qui ne suivent pas son chemin ; voilà ceux qu'Allah maudit et que les maudisseurs maudissent ».

Hassan Basri (qu'Allah l'agrée) avait classifié, pour sa part, les lecteurs du Qoran en trois catégories en disant : « Les lecteurs du Qoran sont de trois catégories :

- Ceux qui le considèrent comme une marchandise avec laquelle ils cherchent à acquérir ce que les gens possèdent

- Ceux qui maîtrisent ses lettres, négligent ses prescriptions, qui soutirent grâce à lui l'argent des autorités et qui s'en servent pour s'enorgueillir devant les gens - ce genre est nombreux parmi ceux qui connaissent le Qoran par cœur – puisse Allah (qu'Il soit Glorifié et Exalté) ne pas les rendre nombreux et qu'Il n'éloigne personne en dehors d'eux.

- Et enfin ceux qui lisent le Qoran et qui méditent sur ses versets, qui se soignent avec ses remèdes, qui cherchent à se faire guérir avec ses remèdes et qui l'appliquent aux maux de leurs cœurs. C'est avec ces derniers que l'on demande la descente de la pluie, c'est grâce à eux que les bienfaits sont obtenus et c'est avec leurs invocations que les malheurs sont repoussés. Ils représentent le parti d'Allah et c'est le parti d'Allah qui sera victorieux ».

C'est donc à la lumière de ce qui vient d'être expliqué que nous devons comprendre la parole de Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) qui dit : « **Une fois Salat Fatihi équivaut à six mille (6000) fois le mérite de la lecture du Coran** ». Ce qui veut dire que par la récitation d'une Salat Fatihi Allah (qu'Il soit Glorifié et Exalté) inscrit au serviteur six mille fois la récompense de la lecture entière du Coran.

Il est rapporté que le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit dans un style similaire :

**« Celui qui récite sourate YASSIN Allah inscrit au serviteur la récompense de dix fois la lecture entière du Coran »**

Cela signifie qu'en récitant une fois la sourate **YASSIN** Allah (qu'Il soit Glorifié et Exalté) inscrit au serviteur la récompense de la lecture entière du Coran dix fois.

Par conséquent, si on comptabilise la récompense de la lecture du Coran en sachant que la lecture d'une seule lettre vaut au minimum dix bonnes œuvres, comme le précise le hadith

rapporté par Tirmidhi où le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit : « **Celui qui lit une lettre du Livre d'Allah s'inscrit une bonne action et la bonne action a dix fois son salaire et je ne dis pas que Alif, Lam, Mim est une lettre, mais Alif est une lettre, Lam est une lettre et Mim est une lettre** », il suffit donc de multiplier le nombre de lettres dans le Coran par dix au minimum pour avoir la récompense basique du Coran.

Cette récompense est multipliée de nouveau par dix, pour celui qui récite la sourate **YASSIN**, et inscrite à la personne conformément au hadith prophétique. Le même procédé s'applique à Salat Fatihi, sauf que dans ce cas il faut multiplier la récompense de la lecture du Coran par six mille.

Toujours dans ce sujet il est rapporté dans **Djawahirou-l-Ma'ani** que Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) a dit :

« **Il est de forte chance qu'Allah ne montre à certains parmi les faibles d'esprits qui ignorent la portée de l'immensité de la grâce Divine et de sa Générosité, la récompense de Salat Fatihi** ».

Ils demandèrent alors : « **Si les choses se révèlent de la sorte, vu l'importance de Salat Fatihi, il faut concentrer tous ses efforts dessus au dépend de toute forme de Dhikr et même celle du Coran** »

Il répondit : « **Non ! La lecture du Coran est prioritaire et elle est exigée par la révélation. Le Coran est le contenant de la grâce, le fondement de la Chari'a et la base du rapport avec le Divin, sans oublier la ferme interdiction de négliger sa lecture. Il est donc strictement prohibé de délaisser sa récitation. Quant à la grâce de Salat Fatihi que nous avons évoquée, elle ne cause aucun tort à celui qui la délaisse puisqu'elle est qu'un acte méritoire** ».

Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) a dit dans un autre passage de **Djawahirou-l-Ma'ani** ceci :

« **Le noble Coran est le meilleur Dhikr mais à condition que le cheminant lors de sa lecture considère en son for intérieur que ce n'est autre qu'Allah lui-même qui s'adresse à lui. S'il demeure dans cet état et finit par l'intégrer, il aura alors accès à l'anéantissement spirituel complet. Par la suite, il parviendra à la porte de la Proximité Divine** ».

Notre maître Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) a dit aussi :

« **Certainement le Coran est le meilleur moyen pour se rapprocher d'Allah, mais pour celui dont les actions et les états ont été assainis en vue de Dieu** ».

Il affirme aussi :

« **Si tu répliques : « La récompense de la lecture du Coran est comptabilisée indépendamment du lecteur et cette récompense est accordée même au dépravé » alors je te réponds comme suit : « Il est possible qu'Allah lui accorde la récompense de la lecture du Coran, mais cette rétribution se verra annulée d'autre part puisqu'il n'a pas agi conformément aux préceptes du Coran.**

**Or la récitation du Coran sans son application est une situation qui rentre dans le cadre de la parabole qu'Allah a établi dans son Livre au sujet des gens de la Torah : « L'image de ceux qui ont été chargés de mettre la Torah en pratique et qui ne l'ont pas fait est celle de l'âne qui porte des livres de grande valeur » (Sourate 62 Le vendredi, verset 05).**

Il est évident que l'âne ne tire aucun profit en portant des livres sur son dos. Puis sache que sa parole qui dit : « Et qui ne l'ont pas fait [...] » signifie qu'ils n'ont pas agi conformément aux recommandations de la Torah.

Allah a dit aussi : « Ceux à qui Nous avons donné le Livre, qui le récitent comme il se doit, ceux-là y croient » (Sourate 02 La vache, verset 121). Le réciter comme il se doit consiste en l'application des ordres, celui qui se détourne de cela ne l'a pas lu réellement »

Seïdina Ahmed Tidjani (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit encore :

« Si tu veux savoir ce que tu détiens ou ce que les autres détiennent en tant qu'amour pour Allah ou son Messager (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) observe l'amour du Qoran dans ton cœur et si le plaisir à l'écouter est largement supérieur au fait d'écouter les distractions, les chants, les mélodies ». **Djawahirou-l-Ma'ani.**

De quel droit alors affirmer sans scrupule que par la Salat Fatihi, Seïdina Ahmed Tidjani (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a voulu éloigner les musulmans de la lecture et de l'étude du Qoran, n'est-ce pas là un mensonge effronté ?

Il est entièrement faux et coupable, comme l'ont tenté certains, de vouloir faire croire que Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) a prétendu que le mérite de Salat Fatihi est supérieur au mérite du Qoran et qu'il incitait ses disciples à délaisser la Parole Divine et sa récitation. Ses propos cités précédemment montrent bien le contraire et lui-même était assidu et très attaché à la récitation du Qoran qu'il a mémorisé dès l'âge de sept ans.

Il est rapporté dans **El Ifadat-l-Ahmediya** que lorsqu'il s'arrêtait dans une pause au cours de sa récitation, il reprenait au tout début du verset et quand il fût interrogé sur la cause de son agissement, il répondit : « Allah m'a permis de constater ce qu'Il me comptabilise pour chaque lettre aussi je ne laisse pas passer l'occasion ».

Il est rapporté encore dans **El Ifadat-l-Ahmediya** qu'il a dit :

« Le minimum que doit réciter le détenteur du Qoran c'est deux parties (Hizbaïn) par jour » se conformant en cela à la parole rapportée par les deux Cheikhs selon Abdallah ibn Amrou (qu'Allah l'agrée) : « Lis le Qoran en un mois ».

Aucun disciple qui connaît la Tariqa et son enseignement ne délaisse la lecture et l'étude du Qoran. Bien au contraire, les Zaouiya Tidjaniya à travers le monde sont des centres d'apprentissage et de méditation de la noble parole d'Allah.

Le mérite dans les œuvres est du domaine d'Allah (qu'Il soit Glorifié et Exalté), Il peut accorder un surplus de mérite en une chose sans que cela signifie que cette œuvre est supérieure ou ne la remplace, ainsi comme nous allons l'évoquer, certains ont reçu des particularités en des domaines sans que cela n'implique forcément qu'ils sont supérieurs à ceux qui n'ont pas reçu ces particularités.

De même dans le mérite des œuvres de nombreux hadiths mettent la préférence parfois sur la prière, parfois sur le combat dans la voie d'Allah (qu'Il soit Glorifié et Exalté), parfois sur l'évocation et ainsi de suite et en fait cela varie selon le contexte et la situation. En effet, dans les moments d'affrontement avec l'ennemi le Jihad devient la meilleure œuvre à effectuer, dans d'autres moments c'est la prière etc.

Pour exemple les propos suivants du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) :

**« Celui qui accomplit la prière de l'aube en groupe puis il s'assoit pour évoquer Allah jusqu'à ce que le soleil se lève et qu'ensuite il accomplit deux unités de prière, il a comme la récompense d'un Hajj et d'une 'Omra parfaite, parfaite, parfaite »** (Tirmidhi selon Anas (qu'Allah les agrée), authentique - SAHIH)

**« Une 'Omra pendant le Ramadan est équivalent à un Hajj »** (Ahmed, Boukhari, Ibn Majah selon Jabir (qu'Allah les agrée) ainsi que (Ahmed, Boukhari et Mouslim, Abou Daoud, Ibn Majah selon Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée) ainsi que (Abou Daoud, Tirmidhi, Ibn Majah selon Oum Ma'aqa (qu'Allah les agrée)) et autres chaînes authentiques – SAHIH)

Ce mérite ne veut point dire que la 'Omra est comme le Hajj et qu'il nous affranchit de l'obligation de l'accomplir. Cela ne veut pas dire non plus que si on a accompli les œuvres citées par le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) dans le premier hadith, on a plus besoin alors d'accomplir son Hajj. Ni que le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) nous a incités à délaissier l'accomplissement du Hajj puisqu'il nous offre la récompense d'un Hajj et d'une Omra parfaite, parfaite, parfaite. Il n'y a que l'ignorant pour arriver à une telle conclusion.

Ensuite, certains affirment qu'il n'est permis de prier sur le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) qu'avec la prière Ibrahimiya, car c'est celle qu'il a enseignée à ses compagnons (qu'Allah les agrée).

Le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a enseigné à ses compagnons une façon de prier sur lui (avec Salat Ibrahimiya) lorsque ceux-ci lui demandèrent « comment pouvons-nous prier sur toi ? », mais en aucun cas cela ne signifie qu'il est interdit de prier sur le Prophète d'une autre façon.

Celui qui affirme cette ignorance, va à l'encontre de ce qu'ordonne Allah (qu'Il soit Glorifié et Exalté) qui dit : **« Allah et ses anges prient sur le Prophète, Ô vous qui croyez priez sur lui et saluez »**. Allah (qu'Il soit Glorifié et Exalté) n'a jamais dit : « [...] et priez sur lui que de cette manière.. ». De même, le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) n'a jamais interdit de prier sur lui d'une autre manière, il a juste enseigné à des compagnons (qu'Allah les agrée), qui le lui ont demandé, une façon de prier sur lui.

Le commandement de la prière sur le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) est venu sous une tournure générale dans le verset : **« Certes, Allah et ses anges prient sur le Prophète ; ô vous qui croyez priez sur lui et adressez-lui vos salutations »** (Sourate 33 Les coalisés, verset 56).

Et c'est le seul verset se rapportant à ce commandement et de même dans les Hadiths ordonnant la prière sur le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui), ils sont tous selon le cadre général et universel. Or les savants des fondements (Oussoul) disent que la règle est que tout ce qui provient du Livre et de la Sunna dans une tournure générale et bien reste ainsi jusqu'à ce que soit prouvé son aspect spécifique.

En d'autres termes tant qu'il n'est pas prouvé qu'on ne peut exécuter ce commandement qu'en prononçant une seule et même formule spécifique alors on peut prier sur le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) sous n'importe quel énoncé.

Parmi les éléments qui viennent vérifier ce cadre général, il y a le fait que lorsque les compagnons sont venus l'interroger sur la méthode pour le faire, le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) leur enseigna des formules dont l'énoncé diffère entre elles sans pourtant leur ordonner une formule spécifique par rapport à une autre. C'est pour cette raison qu'ils la rapportèrent avec des termes et des formulations différentes.

C'est pour cela aussi que l'ensemble des savants avait validé tout terme remplissant le critère de prier sur le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui), jusqu'à ce que certains ont dit : « Si on dit dans le Tachahoud : « que la prière et la paix soient sur toi, ô Prophète » cela est valide, tel que l'a mentionné Ibn Hajr 'Asqalani dans « **Fath El Bari** ».

Puis il ajouta : « La raison de cette possibilité de se contenter de ce qui vient d'être évoqué, c'est que ce qui est obligatoire est stipulé dans l'énoncé Qoranique par la Parole d'Allah qui dit : « ... **priez sur lui et adressez-lui vos salutations** ».

Or lorsque les compagnons (qu'Allah les agrée) interrogèrent sur la formule et que le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) leur enseigna, cela fut rapporté avec des formules et des termes différents. Aussi, les savants se sont limités à ce qui faisait l'unanimité des narrations, délaissant le reste, comme pour le Tachahoud » alors, si ce qui en a été délaissé était obligatoire, pourquoi se serait-il tut à son sujet ?

De même est-il nécessaire de préciser que l'ensemble de la Communauté est unanime par ses paroles et ses actes, sur le fait que lorsque le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) est évoqué on se limite à dire : « que la prière et la paix d'Allah soient sur lui » alors que cette formulation n'est point rapportée du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui).

Ainsi les compagnons eux-mêmes (qu'Allah les agrée), ne se sont pas limités à la prière Ibrahimiya, mais ils priaient sur le Prophète avec d'autres formules tel ce qui est rapporté sur Abdallah ibn Mess'oud (qu'Allah l'agrée) qui a dit :

« Si vous priez sur le Prophète, excellez dans la manière de prier sur lui, car il se peut que cela lui parvienne ». Ils lui dirent : « Enseigne-nous ». Il dit : « Dites : « Ô Allah ! Mets tes prières, ta miséricorde et tes bénédictions sur le maître des envoyés, l'Imam des pieux et le sceau des prophètes, Mohammed ton serviteur et ton Messenger, l'Imam du bien, le guide du bien et le Messenger de la miséricorde » (rapporté par Ibn Majah et El Hafidh Moundhiri a dit qu'il est Hassan)

De même, il est rapporté de Salama El Kindi que l'Imam 'Ali (qu'Allah l'agrée) enseignait cette prière aux gens :

« Ô Allah ! Toi qui as arrondi les terres, qui as créé les cieux fermes, qui as donné leur nature primitive aux cœurs des malheureux et des bienheureux, accorde tes nobles prières, tes abondantes bénédictions et ta tendre pitié à Mohammed ton serviteur et Messenger, sceau de ce qui a précédé, ouvreur de ce qui était fermé, soutien de la vérité par la vérité, destructeur des armées de l'égarement [...] » Voir la suite dans le livre **Chifa-a** du Qadi 'Iyad. El hafidh Ibn Kathir a dit qu'il s'agit là d'une parole connue de l'Imam 'Ali (qu'Allah l'agrée).

Selon Tawous il rapporte qu'Ibn Abbas (qu'Allah l'agrée) priaient sur le Prophète avec ces termes :

« Ô Allah ! Accepte la grande intercession de Mohammed, et élève ses hauts degrés et exauce ses demandes à la fin et au début comme tu as exaucé pour Ibrahim et Moussa [...] »

Il est rapporté d'Hassan Basri (qu'Allah l'agrée) qu'il disait :

« Celui qui veut boire dans le récipient le plus parfait du bassin de l'élû qu'il dise : « Ô Allah ! Prie sur Mohammed ainsi que sur sa famille, ses compagnons, ses enfants, ses épouses, sa descendance, les gens de sa maison, ses liens de parenté, ses Ansar, ses partisans, ceux qui l'aiment, sa communauté ainsi que sur nous tous ensemble avec eux, Ô Le plus Miséricordieux des miséricordieux »

Il y a aussi la prière célèbre que faisait l'imam Chafi'i, grand maître d'une des quatre écoles juridiques des gens de la Sounna, et qui est rapporté dans son **Rissala** : « Et que la prière d'Allah soit sur Mohammed autant de fois que l'ont mentionné les évocateurs et autant de fois qu'ont oublié de l'évoquer les insoucians ».

Recherche et Traduction par la Zaouiya Tidjaniya El Koubra d'Europe

